

ECOLAGE : ENGAGEMENT DE PAIEMENT

Annuel scolaire : 2022 /2023

IDENTITE :

| | |
|-----------------------|---------------------|
| Nom - Prénom Père : | Nom - Prénom Mère : |
| Enfant : Nom - Prénom | Classe |
| ➤ | ➤ |
| ➤ | ➤ |
| ➤ | ➤ |

Pour mémoire et information : Coût réel d'un élève à l'année

| | | |
|--------|----------|------------|
| Gan | Primaire | Secondaire |
| 3500 € | 3200 € | 4500 € |

Participation demandée :

| | | | |
|-----------------|--------|----------|------------|
| Structure | Gan | Primaire | Secondaire |
| Tarifs | 3000 € | 3000 € | 3800 € |
| Nombre d'enfant | | | |
| Total | | | |

Votre réduction est de : € Votre engagement de collecte est de : €
A régler par vous-même : €

Mode de règlement : Prélèvement de€ sur mois

Je dépose un chèque de caution équivalent à un mois de scolarité.

J'ai bien noté que quel que soit le mode de règlement, la participation à la scolarité annuelle est due pour l'année entière.

En acceptant la réduction qui m'est accordée, je m'engage à mobiliser au bénéfice de l'école la moitié de son montant (campagne Charidy), soit le montant de : €

PRELEVEMENT SEPA A REMPLIR :

Mandat de prélèvement SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez :

Ass R.E.V.E

SEPA

3 rue Henri Wallon 93800 Epinay s/ Seine

Single Euro Payments Area à envoyer des instructions à votre Banque pour débiter votre compte, et

Votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions.

Nom / Prénom du débiteur : _____

Identifiant Créancier SEPA :
9 Ruelles des Jardins 95360 Montmagny
FRANCE

IBAN : _____ BIC : _____

PAIEMENT : DU _____ AU _____ FOURNIR OBLIGATOIREMENT UN RIB/IBAN

A : _____ LE : _____

SIGNATURES : _____

Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque

Veillez compléter tous les champs du mandat.

Les informations contenues dans le présent mandat sont destinées n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de la relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès, et de rectification prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.